



REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de CLERMONT
MAIRIE D'ETOUY

83, rue de l'église - 60600 ETOUY

Tél : 03 44 78 97 82 E-Mail : mairie.etouy@wanadoo.fr

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 octobre 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le 17 octobre 2022 à 19h00 sous la présidence de M. RANDON, Maire ;

Etaient présents : MM. DAMETTE, MATHYS SARAZIN, LEGUEN, CARETTE, MONTEL MARQUIS, FOURNIVAL, PIERDA, WICART FORSTER, DEGOURNAY, FLOURY ;

Etait absent : M. SARAZIN ayant donné pouvoir à Mme MATHYS SARAZIN ;

Etaient absents : MM. BEEUWSAERT, LEFEVRE.

Lecture du compte rendu de la séance du 16 septembre 2022

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Mme Maryline DAMETTE est élue secrétaire.

Compte rendu des décisions du maire

Signature des honoraires de l'architecte M. Herlem dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux pour un montant de 4 500 € TTC.

ORDRE DU JOUR :

1°) Décision du financement pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à M. le Maire pour contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole Brie Picardie d'un montant de 135 500 € sur une durée de 12 ans, au taux fixe de 3.25 % en vue du financement des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à M. le Maire pour contracter un emprunt à court terme auprès du Crédit Agricole Brie Picardie d'un montant de 480 000 € sur 24 mois au taux variable Euribor 3 mois + marge 0.80 % soit actuellement $1.29 + 0.80 = 2.09$ %.

Ce financement est nécessaire au maintien de la trésorerie de la commune dans l'attente des remboursements de T.V.A. et de subventions concernant les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux.

2°) Tarification de la cantine et barème pour le périscolaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter le tarif du repas à la cantine de 0.20 €. A compter du 1^{er} janvier 2023, le repas sera facturé 4.40 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le passage du barème 3 au barème 1 de la CAF à compter du 1^{er} janvier 2023 pour les accueils des mercredis et des vacances.

3°) Avenant N°2 de la C.S.P. avec l'ILEP

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le budget 2023 de l'ILEP et donne pouvoir à M. le Maire pour signer cet avenant.

4°) Demande de subventions reprise des concessions abandonnées au cimetière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de subventions pour la reprise de 11 concessions abandonnées pour un montant total de 9 519.67 € H.T.
Seront sollicités :

- Le Conseil Départemental (35 %)
- Le fonds de concours de la Communauté de Communes du Clermontois (50 % du solde).

La séance est levée à 19h48.

